



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-136

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris

Seine-Saint-Denis

75-2016-07-11-006 - Arrêté délégation de signature n°2016-020 du 11 juillet 2016 des HUPSSD (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2016-07-07-017 - Arrêté n°DDPP 2016-30 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris. (4 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-07-11-006

Arrêté délégation de signature n°2016-020 du 11 juillet
2016 des HUPSSD

Arrêté n°2016-020

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié par arrêté du 6 octobre 2015 fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté de délégation de signature du directeur du Groupe Hospitalier en date du 30 juin 2016

ARRETE

ARTICLE 1

Mme Marion BOUSQUIE, directrice adjointe chargée des finances et du contrôle de gestion, est nommée directrice par intérim de l'hôpital Jean-Verdier du 11 juillet au 3 août 2016, à l'exception du 26 juillet 2016.

Mme Emilie LEBEE, directrice adjointe en charge des ressources humaines, est nommée directrice par intérim de l'hôpital Jean-Verdier le 26 juillet 2016 et du 4 au 7 août 2016.

A cet effet, délégation de signature leur est donnée à l'effet de signer, pour l'hôpital Jean-Verdier, les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 2

Mme Emilie LEBEE, directrice adjointe en charge des ressources humaines, est nommée directrice par intérim de l'hôpital René-Muret du 11 juillet au 7 août 2016.

A cet effet, délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer, pour l'hôpital René-Muret, les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 3

Mme Marion BOUSQUIE, directrice adjointe chargée des finances et du contrôle de gestion, est chargée par intérim de la direction des affaires économiques et logistiques, du 11 juillet au 3 août 2016.

Mme Cécile CASTAGNO, directrice de l'hôpital René-Muret et des affaires générales, est chargée par intérim de la direction des affaires économiques et logistiques, du 4 août au 31 décembre 2016.

A cet effet, délégation de signature leur est donnée à l'effet de signer, les actes et décisions pour les matières énoncées à l'article 7 de l'arrêté du 30 juin susvisé.

ARTICLE 4

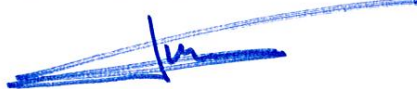
Délégation de signature est donnée, pour la période du 8 au 15 août 2016 à Mme Laure WALLON, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche et directrice de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 5

Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication

Fait à Bobigny, le 11 juillet 2016

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,



Didier FRANDJI

Préfecture de Police

75-2016-07-07-017

Arrêté n°DDPP 2016-30 accordant subdélégation de
signature au sein de la direction départementale
interministérielle de la protection des populations de Paris.



PREFET DE POLICE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE INTERMINISTERIELLE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

Arrêté n°DDPP 2016-30

**Accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale
interministérielle de la protection des populations de Paris**

Le directeur départemental de la protection des populations de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 70-415 du 8 mai 1970 relatif à l'organisation sanitaire dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 09 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Cote d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe) , est nommé Préfet de Police de Paris (hors classe);

Vu l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris

Vu l'arrêté du Premier ministre du 18 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2015 portant nomination (directions départementales interministérielles) renouvelant Monsieur Jean-Bernard BARIDON dans ses fonctions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-817 du 30 juin 2016 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-818 du 30 juin 2016 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-819 du 30 juin 2016 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Arrête :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BARIDON, directeur départemental de la protection des populations de Paris, Mme Catherine RACE, Inspectrice en Chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris, reçoit délégation à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté n°2016-819 susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine RACE, Mme Nathalie MELIK, Inspectrice en Chef de la santé publique vétérinaire, cheffe du service Sécurité et loyauté des produits alimentaires, Mme Marguerite LAFANECHERE, inspectrice de la santé publique vétérinaire, cheffe du service protection et santé animales, environnement, M. Philippe RODRIGUEZ, directeur départemental de 2^{ème} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service sécurité et loyauté des produits non alimentaires et services à la personne, Mme Axelle BULLE, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service protection

économique du consommateur et Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui à l'enquête, reçoivent délégation à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et décisions relatifs aux matières énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté n°2016-819 susvisé.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marguerite LAFANECHERE, Mme Nathalie MELIK, M. Philippe RODRIGUEZ, Mme Axelle BULLE, et Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT, la délégation qui leur consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives par :

- M. Fabien CAMACHO, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, M. Alexandre BLANC-GONNET, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, M. Joseph-Patrice GUILLEM, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par Mme Catherine CUISNIER GONTIER, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, M. Daniel IMBERT, commandant de police, M. Yacine BACHA, inspecteur de la santé publique vétérinaire et M. André AMRI, Ingénieur des administrations parisiennes, directement placés sous l'autorité de Mme Nathalie MELIK ;
- Mme Nathalie RIVEROLA, inspectrice-experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Marie-Line TRIBONDEAU, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placées sous l'autorité de M. Philippe RODRIGUEZ,
- Mme Catherine SOULIE, inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes directement placée sous l'autorité de Mme Axelle BULLE ;
- M. Bruno LASSALLE, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par M. Daniel FAIBRA, Vétérinaire Inspecteur non titulaire, directement placés sous l'autorité de Mme Marguerite LAFANECHERE ;
- Mme Marie-Isabelle TRIVES-CREMIEUX, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes, directement placée sous l'autorité de Mme Vanessa HUMMEL-FOURRAT.

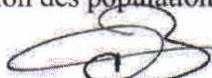
Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard BARIDON et de Mme Catherine RACE, Mme Valérie DELAPORTE, directrice départementale de 2^{ème} classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service appui transversal et qualité, reçoit délégation de signature à effet de signer toutes pièces comptables dans le cadre de ses attributions.

Article 5 : L'arrêté n° 2015-036 du 10 décembre 2015 accordant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la protection des populations de Paris est abrogé.

Article 6 : Le directeur des transports et de la protection du public et le directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris le 07 juillet 2016

Pour le préfet de police,
et par délégation,
Le directeur départemental de la protection
protection des populations de Paris,



Jean-Bernard BARIDON